Si vous ne pouvez faire autrement que de vous rassembler, donnez au passage son droit ! - Les Compagnons demandèrent : Quel est son droit ? - Il dit : Baisser le regard, s’abstenir de toute nuisance, répondre au salut, ordonner le convenable et interdire le blâmable.

Abû Sa’îd Al-Khudrî (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Gardez-vous de vous asseoir dans les chemins ! - Les Compagnons dirent : Ô Messager d’Allah ! Nous avons besoin de nous réunir pour discuter. - Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors : Si vous ne pouvez faire autrement que de vous rassembler, donnez au passage son droit ! - Les Compagnons demandèrent : Quel est son droit ? - Il dit : Baisser le regard, s’abstenir de toute nuisance, répondre au salut, ordonner le convenable et interdire le blâmable. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a mis en garde ses Compagnons de s’asseoir sur les lieux de passage des gens. Mais, ils dirent : « Ô Messager d’Allah ! Nous avons besoin de nous réunir pour discuter ! » Alors, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) répondit : « Si vous ne pouvez faire autrement que de vous rassembler et de vous asseoir sur les chemins, donnez au passage son droit ! » Ils lui demandèrent : « Quel est son droit ? » Il les informa que, s’ils devaient nécessairement s’asseoir sur le bord des chemins, avec d’autres, qui participent à l’assise, ils devaient : baisser le regard face aux femmes qui passent devant eux, s’abstenir de toute nuisance envers les passants, qu’elle soit verbale ou physique, répondre au salut des passants qui les saluent, ordonner le convenable et, s’ils apercevaient une chose blâmable, la réprimer obligatoirement et y mettre fin.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5501